

L'indépendant

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ANALYSES N° 1499 & 1500 DES JEUDIS 24 & 31 MARS 2022 * 29ÈME ANNÉE * PRIX : 3000 FG * ZONE CEFA : 500



P.3

Bras de fer Bala Samouraï-Charles Wright

La guéguerre des clans au grand dam du colonel Doumbouya

Dialogue politique

Le "G58" fait de nouvelles propositions au CNRD

P.4

Aly Touré précise

« Notre action n'est pas dirigée pour écarter qui que ce soit de quoi que ce soit »

P.9

Assises nationales



P.6

Makanera Kaké fait une invite à ses collègues...

Charles Wright recadre le colonel Balla Samoura

« Je lui ai dit haut et fort de se retirer de toutes les activités de police judiciaire »

En conférence de presse, le lundi 28 mars, Alphonse Charles Wright est revenu sur les nombreuses interférences du haut commandant de la gendarmerie nationale, directeur de la justice militaire dans les enquêtes des officiers de police judiciaire (OPJ). Le procureur général près la Cour d'Appel de Conakry se dit frustrer de la manière dont le colonel Balla Samoura s'immisce dans les affaires judiciaires.

« J'ai dit haut et fort au colonel Balla Samoura de se retirer de toutes les activités de police judiciaire. De ne donner aucune instruction désormais à un officier de police judiciaire dans le cadre d'une enquête.

Le haut commandant n'est pas un officier de police judiciaire. Il ne doit interpellé ni convoqué, ce n'est pas son travail. Il doit laisser la main libre aux officiers de police judiciaire qui sont habilités par le parquet. En cas de manquement à ces directives, le parquet général n'hésitera pas d'engager des poursuites », a-t-il juré.

Par ailleurs, le procureur général, rassure que Balla Samoura n'a pas

qualité de jouer le rôle du parquet. C'est pourquoi, Charles Wright indique que son parquet a été saisi par plusieurs lettres d'intervention pour dire que le Haut commandant de la gendarmerie s'interfère dans les activités de police judiciaire. « Nous l'accepterons pas. Nous lui avons pas donné une décision d'habilitation. Il ne peut pas poser d'acte de police judiciaire.

C'est pourquoi un communiqué va être fait dans ce sens. Nous avons invité tous les officiers de la gendarmerie demain ici... monsieur le haut commandant de la gendarmerie ne doit s'interférer dans les actes de police judiciaire. Il ne doit pas, il ne peut pas être directeur des activités de police judiciaire, il n'est pas procureur de la république. Qu'il laisse les officiers de police judiciaire faire leur travail conformément au code de procédure pénale.

Il ne peut pas appeler quelqu'un au téléphone pour dire tu es convoqué, ce n'est pas son travail. Je ne confonds pas le haut commandant de la gendarmerie à la direction de l'investigation. Ma responsabilité c'est

de veiller aux activités des officiers de police judiciaire. Ces officiers de police judiciaire doivent savoir une chose qu'ils ne confondent pas l'autorité administrative et l'autorité judiciaire. Nous n'accepterons jamais. Aucune dérive venant de qui que ce soit dans le cadre des activités de police judiciaire, nous serons intransigeant », a-t-il prévenu.

Amadou Tidiane Diallo



Balla Samoura répond à Charles Wright

« Que chacun prenne ses responsabilités »

C'est un bras de fer qui vient de commencer entre le procureur général près la Cour d'Appel de Conakry et le colonel Balla Samoura. A l'occasion de la conférence de presse qu'il a tenu le lundi 28 mars, à son bureau à Kaloum, Alphonse Charles Wright, a lancé un avertissement au Haut commandant de la gendarmerie nationale, d'arrêter ses interférences dans les affaires propres aux OPJ.

Du berger à la bergère, le colonel Balla Samoura n'est pas allé du dos de la cuillère. Le patron du Haut commandant de la gendarmerie nationale dit ne pas être au courant lorsque le parquet général parle d'une limite de responsabilité, à cet effet. « Je ne sais pas ce qu'il appelle limite de responsabilité, c'est tellement énorme qu'il faut qu'il comprenne ce que c'est qu'un haut commandant (...). Nous nous sommes dans une dynamique de s'efforcer à remettre tout ce qui n'était pas sur les rails avant (...). La crise, c'est entre la police judiciaire, le parquet général et les parquets d'instance. Chacun à la possibilité de suivre le code. C'est quoi un procureur général par rapport à un OPJ ? C'est quoi un pro-

curateur d'instance par rapport à un OPJ ? Il faut avoir une idée dessus. Le problème, c'est à ce niveau. Que les procureurs d'instance prennent leurs responsabilités », a répondu le Colonel Balla Samoura, dans l'émission les "GG" de la radio Espace Fm, ce mardi 29 mars.

Et d'ajouter : « Que la loi le dise ou pas, c'est ça le rôle de la gendarmerie et le commandant de la gendarmerie. Si on ne le fait pas, ça va aller dans tous les sens et si on ne le fait pas, ça va retomber sur nous. Je dois me rassurer tant qu'il y a la possibilité, sur tout le territoire national, de voir si les avis sont respectés, est-



ce que les gendarmes sont en train de faire ça et ça. Donc c'est à nous d'avoir un droit de regard sur tout ce que font les gendarmes », a rétorqué le directeur de la justice militaire.

Amadou Tidiane Diallo

L'indépendant

Hébdomadaire d'information et d'analyses édité par la Société de Presse et d'Impression (SPIC)

Siège: Quartier Dar-Es-Salam sur la route Leprince
Commune de Ratoma

Email: indépendantguinee@gmail.com
- Tél : 664.63.09.53 - BP: 2427
Conakry

Redacteur en chef

Amadou Sadio DIALLO: 624 37 26 68
Email: dialloamsadio@gmail.com

Comité de rédaction

Amadou Sadio DIALLO
Alpha Amadou DIALLO
Amadou Tidiane DIALLO
Moussa THIAM

PAO

N. S. SOUMAORO

Recouvrements, Abonnements, Marketing, Publicités & Annonces

Mamadou Aliou Diakité Tél.
664.63.09.53/
622.04.62.21

E-mail: madalga1@gmail.com

Distribution: SPIC / Maison du Livre

Impression: SPIC/Imprimerie Warh Business Groupe

Lisez le journal numérique sur le site www.kefinafasso.com

Avis très important

Pour vos avis, annonces et publicités, Publiereportages, couvertures médiatiques et abonnements, contactez le service commercial et marketing au

Tél. : 664 63 09 53 / 622 04 62 21

E-mail : indépendantguinee@gmail.com

Bras de fer Bala Samoura-Charles Wright

La guéguerre des clans au grand dam du colonel Doumbouya

La hache de guerre est déterrée entre les deux hommes. Alphonse Charles Wright et le colonel Balla Samoura se sont donnés en spectacle, le mardi 29 mars dernier, dans les médias. Le procureur près la Cour d'Appel de Conakry et le haut commandant de la gendarmerie nationale ne cachent plus leur différend, au grand dam du pouvoir de Mamadi Doumbouya, qui prône l'esprit d'équipe.

Le premier qui bénéficierait du soutien de quelques éléments du CNRD, à l'occasion d'une conférence de presse qu'il a animé le lundi 28 mars, n'est pas allé par quatre chemins pour rappeler à l'ordre le haut commandant de la gendarmerie nationale. Charles Wright va même plus loin en brandissant des menaces contre le colonel Balla Samoura. Il insiste et persiste que « **le haut commandant n'est pas un officier de police judiciaire. Il ne doit ni interpellé ni convoqué. Ce n'est pas son travail. Il doit laisser la main libre aux officiers de police judiciaire qui sont habilités par le parquet** », indiquait-il tout en prévenant qu'en cas « **de manquement à ces directives, le parquet général n'hésitera pas d'engager des poursuites** ».

Du berger à la bergère, le haut commandant de la gendarmerie nationale n'a pas pris assez de temps pour recadrer le procureur général près la Cour d'appel de Conakry. Selon le colonel Balla Samoura, Charles Wright, ne peut pas dire « **qu'un officier de la gendarmerie, que soit moi ou pas, n'est pas un officier de la police judiciaire. Je suis un officier de la police judiciaire à 100%. Je suis le premier officier de police judiciaire** ».

Plus loin, le colosse de la gendarmerie soutient qu'il n'est pas question pour lui de faire marche arrière. « **Je reste serein. Ce qui reste clair, je suis le garant de la qualité du travail des gen-**



darmes. C'est non négociable. (...) L'objectif recherché, c'est vraiment de renforcer les relations de travail entre les OPJ dans une zone déterminée et les parquets d'instance. C'est mon combat. Que les procureurs de la république, les parquets d'instances prennent leur responsabilité pour que ça soit eux qui remonteraient les comptes rendus au Procureur Général par rapport à toutes les activités, tous les dossiers, toutes les actions qu'ils gèrent avec les OPJ. Mais pas le contraire. Et je n'accepterais personne d'exiger quelque chose qui n'irait pas dans le sens du respect de la Loi et de la procédure », fulmine le colonel Balla Samoura.

Selon nos sources, le président de la Transition aurait rapproché les deux hommes dans la soirée du lundi 28 mars, pour tenter d'aplanir

les divergences. Mais leurs sorties médiatiques, prouvent que le message du colonel Mamadi Doumbouya n'est pas tombé dans de bonnes oreilles.

Cerise sur le gâteau, les deux hommes ont été suspendus par leurs hiérarchies. Même si certains assimilent la sanction contre le colonel, comme une mise en scène pour freiner la déception d'une opinion qui dénonce la suspension du magistrat.

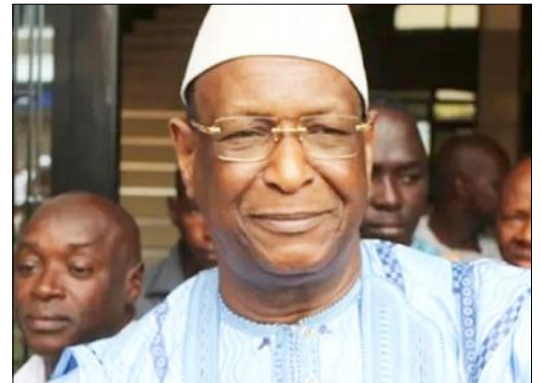
Quoi qu'il en soit, la guéguerre des clans autour du président de la Transition qui mine depuis un certain temps le sommet de l'Etat commence à se révéler au grand jour et au grand public. Et cela risque d'apporter un bémol à la transition qui frustre déjà une partie de la population.

Sadjo Diallo

Rencontre FNDC/ politique-MATD

« On a échangé sur trois points »

(Lansana Kouyaté)



La réception des acteurs politiques par le ministère de l'Administration du territoire et de la Décentralisation s'est poursuivie, le mercredi 16 mars 2022. Après avoir rencontré plusieurs coalitions, c'est le tour du FNDC/politique d'être reçu par Mory Condé. Trois points étaient inscrits à l'ordre du jour. Il s'agit du cadre permanent de dialogue, les assises nationales et la récupération des biens publics.

Au sortir de la rencontre, Lansana Kouyaté porte-parole du jour déclare que les échanges étaient axés sur ce cadre de dialogue politique tant réclamé par les leaders politiques guinéens. « On a échangé sur beaucoup de sujets, notamment le cadre de dialogue que les partis politiques demandaient et que d'autres de-

mandaient aussi. Depuis quelques temps, il a reçu coup par coup beaucoup de partis. Parce que c'est par ça qu'il y aura compréhension et entente. On va amoindrir les gens et on aboutira à la transition apaisée dont on parle tant », souhaite le président du PEDN.

A l'en croire, le second point qui était inscrit à l'ordre du jour, « c'était bien naturellement les assises qui créaient quelques incompréhensions. Le ministre nous a donné les explications les plus claires et nous avons compris », a-t-il dit.

Le troisième point: « c'est la fameuse CRIEF, la moralisation de la vie Guinéenne. Et je crois qu'on s'est entendu », a conclu l'ancien Premier ministre.

Tidiane Diallo

Avis important

L'Administration et la Direction du groupe de presse « **L'Indépendant/Le Démocrate** » constatent ces derniers temps, avec regret, que des individus non identifiés se présentent au niveau des institutions nationales et internationales, ainsi qu'au niveau de certaines sociétés de la place, au nom des deux organes, sans aucune autorisation de leurs responsables.

Face à ces agissements relevant du délit, l'Administration et la Direction du groupe de presse « **L'Indépendant/Le Démocrate** » invitent cordialement et humblement les entités citées plus haut à se référer toujours à l'adresse mentionnée dans l'ours des deux journaux en cas de besoin.

Merci d'avance de la compréhension!

La Rédaction

Dialogue de politique

Le « G58 » fait de nouvelles propositions au CNRD

Depuis plusieurs mois, la Guinée est dans une situation de crise inéluctable. Face à cette situation, une dizaine de partis politiques réunis au sein du G58 a fait des propositions au CNRD, ce mardi 29 mars 2022 et se dit favorable à un cadre de dialogue strictement "politique". Dans une déclaration, ce groupe des partis politiques souhaite que la junte réunisse autour de la table le Gouvernement, les partis politiques, les partenaires techniques et financiers, sous la supervision d'un facilitateur international choisi par la CEDEAO, l'UA ou les NU. Le G58 suggère que les thèmes qui devront être abordés soient entre autres : la nouvelle constitution, le code électoral, de l'organe de gestion des élections, du fichier électoral et du chronogramme.



Ci-dessous la déclaration numéro 2 du G58...

Le groupe des partis politiques, signataires de la présente déclaration - désigné G58-, réuni en séance plénière, a pris acte de la volonté du gouvernement de donner une suite favorable à sa demande de créer un cadre formel de dialogue.

Il a noté avec intérêt que des rencontres ont eu lieu entre le Ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation et les représentants des coalitions politiques auxquelles appartiennent plusieurs partis du G58

Le G58, considérant que la crise guinéenne est d'essence politique et que la transition est une période

d'exception dont la finalité est de permettre au pays le retour à l'ordre constitutionnel, propose le cadre de dialogue suivant :

Le type de cadre de dialogue doit être strictement

politique et réunir les acteurs suivants : le CNRD, le gouvernement, les partis politiques, les PTF représentés par le G5 sous la supervision d'un facilitateur désigné par la CEDEAO, l'UA ou les NU.

Les sujets à débattre au sein du cadre de dialogue doivent être, en priorité, les problématiques liées au retour à l'ordre constitutionnel à savoir : la constitution, le code électoral, l'organe de gestion des élections, le fichier électoral, la durée et le chronogramme de la transition.

Le G58, regrettant de nouveau le retard dans le processus de transition, appelle avec force la mise en place urgente d'un cadre formel de dialogue et demande au CNRD à le rendre opérationnel, sans plus de délai, afin d'identifier et mettre en œuvre les diligences nécessaires au retour rapide à l'ordre constitutionnel. Seul le dialogue politique conduit à la restauration de la confiance et à la préservation de la paix, de la stabilité et de la cohésion nationale.

Le G58 demande au CNRD de prendre aussi des actes pour répondre, avec la même urgence, aux autres revendications légitimes contenues dans sa déclaration n°001 du 9 Mars 2022. Il s'agit notamment de :

- la publication de la liste nominative des membres du CNRD :

- la mise en place d'une juridiction spéciale dédiée

aux crimes de sang et aux destructions des biens commis lors des manifestations politiques et sociales de ces dernières années;

le recours au droit et à la justice, dans le respect de la présomption d'innocence, dans toutes ses actions aussi bien dans la répression des délits économiques et financiers que dans la campagne pour la récupération des biens de l'Etat;

- l'acceptation de la désignation d'un facilitateur/médiateur de la CEDEAO, de l'Union Africaine ou des Nations Unies dans la crise guinéenne, compte tenu de la profonde crise de confiance qui règne entre les différents acteurs.

Le G58 déplore le fait que le gouvernement est de plus en plus enclin à l'autoritarisme alors que le CNRD avait présenté le droit et la justice comme la boussole de ses actions publiques.

Le CNRD doit prendre en compte le désenchantement qui ne cesse de gagner la population après la ferveur qui a salué son arrivée au pouvoir. C'est la résultante des déviations de la transition par rapport aux dispositions de la Charte et aux discours du Président Doumbouya sur la justice et l'Etat de droit.

Vive la République.

Bisbilles au sommet de l'Etat

Charles Wright et Balla Samoura suspendus

L'accrochage entre le procureur général près la Cour d'Appel de Conakry et le haut commandant de la gendarmerie nationale a laissé de traces. Les deux hommes ont été finalement suspendus par leurs autorités respectives.

D'abord, c'est le procureur Alphonse Charles Wright, de connaître en premier la colère de sa hiérarchie dans l'après-midi du mardi

29 mars. Le magistrat a été suspendu par le ministre de la Justice et des Droits de l'Homme pour "faute disciplinaire".

Quelques heures plus tard, le haut commandant de la gendarmerie, également Directeur de la justice militaire a lui aussi eu sa dose. A travers un arrêté lu à la télévision nationale dans le journal de 20h30, le ministre de la Défense nationale

a décidé de suspendre le colonel Balla Samoura, haut commandant de la gendarmerie nationale, de ses fonctions jusqu'à nouvel ordre pour "non-respect" de consigne relative à la prise de parole publique conformément à l'article 08 du statut général et particulier des militaires.

Il faut noter que les clés des véhicules de commandement et du bureau du pro-



curateur Wright ont été retirées.

Amadou Tidiane Diallo

Décédé en prison

La famille d'Alhassane Bangoura hausse le ton et réclame "justice"!

La famille d'Alhassane Bangoura alias "Rooy" décédé en prison à la maison centrale, et son avocat étaient face à la presse, le jeudi 24 mars, à Kipé dans la commune de Ratoma. Objectif, réclamer "justice" pour le défunt. Interpellé à Yataya centre aux environs de 6h, le 18 février ; puis déféré le 28 du même mois par la brigade anti-criminalité N5, de Nongo pour vol de télé d'un certain Ousmane Barry, Rooy rend l'âme en détention le lundi 14 mars 2022.



Cette conférence de presse a démarré par une minute de silence à la mémoire d'Alhassane Bangoura alias "Rooy". C'est avec un cœur serré que l'avocat du défunt a pris la parole devant un parterre de journalistes entouré des jeunes du quartier et la famille biologique d'Alhassane Bangoura. Arborant des t-shirts ou on peut lire "Justice pour Alhassane" avec sa photos à l'appui, Maître Sékou Maouloud Koita estime que l'interpellation de son client n'est pas seulement liée à un vol de télé. « Il (Alhassane) est décédé pour des raisons pécuniaires. Pour des raisons d'argent, pas pour des raisons juridiques. Je suis prêt à aller démontrer. Si les jeunes de Yataya se sont levés, c'est pour que plus jamais ça dans notre pays. Parce que lui on ne peut pas le réveiller. Nous avant déjà fait un dossier, car nous avons remis

au ministre de la justice qui a même reçu la famille. Il nous a exprimé aussi sa compassion, a présenté les condoléances. Et il nous a rassuré de poursuivre l'affaire. Pour le moment le corps se trouve à la morgue en attendant l'autopsie. Et le Pr Hassan Bah (médecin légiste NRD) nous a promis de nous rendre les résultats le plus vite que possible », a déclaré Me Koita.

L'arme aux yeux, la fille du défunt dit avoir réclamer que seulement justice pour son père. Puisque estime-t-elle seule la justice peut soulager la famille. C'est pourquoi, Bountouraby Bangoura invite le président de la Transition de s'impliquer dans cette affaire afin que justice soit rendue : « Nous demandons à l'État avec l'appui du président colonel Mamady Doumbouya, de rendre justice à notre père », a-t-elle plaidée.

Amadou Tidiane Diallo

Charles Wright, PG près la Cour d'Appel de Conakry

« J'ai dit à la police et à la gendarmerie, vous ne faites pas le travail pour en faire une publicité »

C'est un Procureur Général près la Cour d'Appel de Conakry qui s'est présenté devant la presse très remonté, le lundi 28 mars 2022. A l'occasion de cette conférence, Alphonse Charles Wright est revenu sur la saisie d'armes et de munitions chez Abdoulaye Sow au quartier Wanindara situé dans la commune de Ratoma.

Ce sont un fusil de calibre 12 et ses cartouches, une carabine 44, une PMAK TT30 avec ses munitions, une petite hache, un couteau de fabrication américaine, une torche étrangleur, qui ont été saisis. Selon le procureur Alphonse Charles Wright, Abdoulaye Sow qui était en cavale depuis plus d'une semaine est mis aux arrêts par les services de la sécurité. Il sera déféré ce même lundi devant le tribunal de Dixinn: « Vous avez entendu qu'il y a eu de saisie d'armes à Wanindara, j'ai dit à la police et à la gendarmerie, vous ne faites pas le travail pour en faire une publicité.

Aucun officier de police judiciaire n'est habilité désormais à communiquer parce que ça devient de la pagaille, ce n'est pas un trophée de guerre que vous brandissez pour dire que votre service travaille bien. Ce Monsieur, nous avons signé une réquisition dans le cadre de l'exécution d'une décision de justice à la requête de Abdoulaye Diallo, commerçant résident au Liberia domicilié au quartier Kissosso, lequel avait requis de Me Laye Terna Samoura, Ououo Kpoghomou, l'obtention d'une réquisition auprès de Monsieur le procureur général, de l'exécution d'une décision de justice. La demande est passée devant la commission, nous l'avons signé », insiste le magistrat.

Par la même occasion, Alphonse Charles Wright



revient sur les circonstances dans lesquelles ces armes ont été saisies dans la chambre d'Abdoulaye Sow à Wanindara: « L'huissier part sur le terrain pour exécuter, à sa grande surprise, il retrouve dans la chambre de l'épouse d'Abdoulaye Sow, un fusil de calibre 12 et ses cartouches, une carabine 44, une PMK avec TT30, avec ses munitions, une petite hache, un couteau de fabrication américaine, une torche étrangleur. Voici le procès-verbal de l'huissier qui nous a été communiqué. Le Monsieur ayant compris qu'il y a eu des découvertes d'armes à son domicile a pris l'échelle pour sauter par la fenêtre et prendre la poudre d'escampette. Je suis heureux de porter à la connais-

sance de l'opinion publique qu'il a été arrêté et il va être déféré le lundi au parquet de Dixinn pour qu'une information judiciaire soit ouverte pour savoir d'où proviennent ces armes. C'est la grande question. Donc ça aussi, c'est une préoccupation du parquet. On informera au fur et à mesure l'évolution de cette procédure, en collaboration avec le procureur d'instance », a-t-il dit.

Tidiane Diallo



Démolition de la maison de Dalein

Une poursuite judiciaire annoncée contre le DG du patrimoine

Le feuilleton judiciaire entre Cellou Dalein Diallo et le DG du patrimoine bâti public est loin de connaître son épilogue. En conférence de presse ce mardi 28 mars 2022, le collectif des avocats du leader de l'UFDG a annoncé une plainte contre Mohamed Doussou Traoré.

Me Paul Yomba Kourouma un des membres du collectif d'avocats de l'ancien opposant rassure que dans les jours à venir, une procédure judiciaire sera engagée sur citation directe devant le tribunal correctionnel contre Mohamed Doussou Traoré, pour des faits de destruction d'édifices.

« Nous avons constaté la présence de monsieur Mohamed Doussou Traoré directeur général du patrimoine bâti public, qui, à visage découvert, a dirigé les opérations, a encadré les contingents de gendarmerie

et police présents sur les lieux. Il a orienté les engins lourds chargés de la démolition. Il assume, il déclare d'ailleurs que c'est un programme. Un programme de destruction d'édifices ? Un programme de commission d'infractions ? De destruction de foyers, ménages, dans tous les cas les faits et gestes au sommet n'apaisent pas (...) Les faits produits sur les lieux ne sont pas de nature à concilier notre pays, ils divisent plutôt. Ça pousse à la haine, à la révolte. Donc nous engagerons les jours à venir une citation directe devant le tribunal correction-

nel pour des faits de destruction d'édifices. Doussou Traoré sera jugé par la juridiction nationale, il réparera les dégâts causés », a-t-il annoncé.

Par ailleurs, Maître Paul Yomba Kourouma a fait savoir que ledit collectif d'avocats est en train de chercher à identifier les personnes qui ont agi lors de la destruction. A l'en croire, ils sont passibles de poursuite et dans tous les cas, jure-t-il, ces lieux restent et demeurent une propriété de Cellou Dalein Diallo.

Amadou Tidiane Diallo

Présidence de la République

Moussa Tiègboro débarqué, Abdoul Malick Koné prend sa place !

Fraîchement limogé au poste de directeur général de la police nationale, le Commissaire Abdoul Malick Koné trouve un point de chute.

Dans un décret lu à la télévision nationale, le président de la transition Colonel Mamadi Doumbouya a nommé le commissaire Koné au poste de Secrétaire d'Etat à la présidence en charge des services spéciaux, de la lutte contre le grand banditisme et les crimes organisés.

Dans un autre décret, le président de la transition a décidé de dissoudre le bataillon spécial des commandos en attente pour des né-

cessités de service.

Selon le contenu dudit décret, le camp est entièrement transformé en centre d'entraînement aux opérations de maintien de la paix.

Un arrêté du ministre Délégué à la Présidence chargé de la Défense nationale précisera les modalités d'emploi futur du personnel dudit bataillon, ajoute le décret.

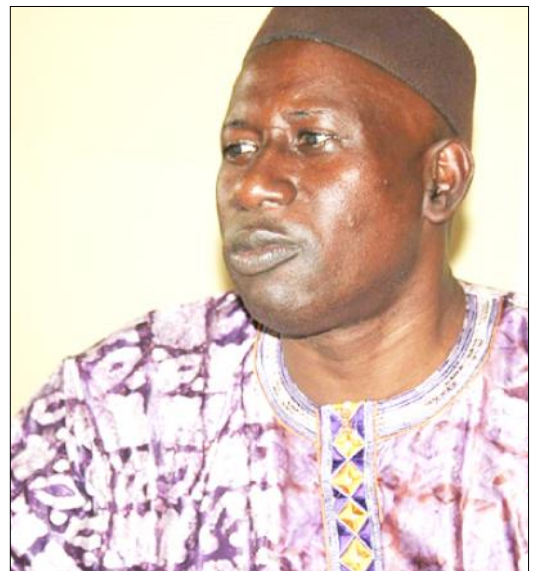
Amadou Diallo



Assises nationales

Makanera Kaké fait une invite à ses collègues...

En conférence de presse, le vendredi 25 mars 2022, l'ancien ministre de la Communication Alhousseny Makanera Kaké a donné sa position par rapport à l'évolution de la transition et les assises nationales.



Contrairement à certaines formations politiques, le président du FND a apprécié la façon dont les assises nationales ont démarré le 22 mars. Alhousseny Makanera Kaké estime que c'est en ce moment que les Guinéens doivent se parler afin d'aller de l'avant.

D'ailleurs, l'ancien député reste persuadé que les assises nationales sont des éléments importants pour la réussite de cette transition. « Depuis cette période (22 mars) les autorités du CNRD, les partis politiques,

la société civile sont en train de travailler pour que notre transition soit une réussite.

C'est que j'ai beaucoup aimé, tous sont d'accord pour qu'on fasse en sorte que cette transition soit la dernière. (...).

Pour moi, la transition et assises nationales sont intimement liées. Nous voulons aller dans l'ordre constitutionnel. Mais il doit être nettement meilleur que le jour où les militaires ont pris le pouvoir, pour que nous puissions construire notre pays. Pour mettre nos populations

Lisez le journal numérique sur le site

KèfinaFasso
www.kefinafasso.com

Votre site indépendant d'information tous azimuts.

Assises nationales

Makanera Kaké fait une invite à ses collègues...

à l'aise, il faut que la population puisse avoir les bras de tous ces fils. Il faut qu'il ait l'unité nationale. Les assises nationales doivent tourner au tour de la vérité et pardon. Les assises nationales sont un élément essentiel pour la réussite de la transition. Elles sont importantes parce qu'elles appellent au pardon entre les Guinéens », a-t-il dit.

Pour finir, le leader du Front National pour le Développement invite ses autres collègues politiques, la société civile qui n'ont pas assisté à l'ouverture des assises nationales de revenir: « Je profite de cette occasion pour appeler mes frères de la société civile, les politi-

ques qui n'ont pas accepté de venir à la cérémonie d'ouverture des assises nationales d'accepter de mettre au-dessus de tous les différends qui nous opposent pour se mettre au service de notre nation, en acceptant de venir pour animer les assises. Par ce qu'on ne pourra pas faire bouger les lignes quand on est à la maison. Certains disent qu'ils ne connaissent pas le (TDR) Terme de référence. On peut participer tout en proposant, améliorants les TDR proposés. Aujourd'hui, l'objectif principal de ces assises, c'est de faire participer, ceux qui ne sont pas là », a-t-il conclu.

Amadou Tidiane Diallo

Billet

Aller de la présidence à la prison est un sort redouté, à juste raison, par nombre de chefs d'Etat notamment ceux d'Afrique. Alors, pour conjurer ce mauvais sort, beaucoup d'entre eux choisissent de se perpétuer au pouvoir, se disant qu'il vaut mieux mourir président que d'avoir à croupir en prison. Mais l'un ou l'autre choix n'a rien d'enviable.

Walaoulou BILIVOGUI

Assises nationales

Cour d'Appel de Conakry

L'Affaire Fabou et Simakan contre Koundouno et Ibrahima Diallo renvoyé à nouveau

Poursuivis devant la Cour d'Appel de Conakry par les responsables du FNDC, l'ancien directeur central de la police judiciaire (DPJ) et à l'ancien commandant de la Brigade de Recherches et des Investigations (BRI) devaient répondre aux questions du juge en charge de cette affaire. Mais le dossier a été renvoyé le 11 avril 2022 pour cause : l'absence de l'avocat général en charge du dossier.

Après avoir appelé deux officiers de la police guinéenne à la barre, le parquet a pris la parole et a invité le juge audientier Djeila Barry de renvoyer le dossier à une quinzaine c'est-à-dire le 11 avril prochain. Cette décision qui a été acceptée par le juge n'a pas été du goût de la partie civile. Pour Me pépé Antoine Lamah, ce procès ne fait que traîner devant cette cour.

C'est pourquoi, il avait aimé que ce procès soit évacué afin de se retrouver devant le tribunal de première instance de Dixinn pour la suite de la procédure: «Le dossier est en train de tarder devant la cour d'appel inutilement, on aurait souhaité que cette affaire soit évacuée aujourd'hui, très malheureusement la cour a estimé que monsieur Dian Bora Diallo l'avocat général en charge du dossier n'était pas dans la salle. La cour a estimé que celui qui maîtrise parfaitement le dossier, et de fait, elle a renvoyé la cause

au 11 avril 2022. Chose que nous déplorons. Car en procédure pénale, le ministère public se singularise par son indivisibilité en cas d'absence d'un de ces membres, un autre membre du ministère public doit prendre la relève et continuer comme si c'était la même personne. Mais nous respectons cette décision. Nous espérons qu'à la date du 11 avril, nous allons évacuer cette affaire afin de se retrouver très prochainement devant le tribunal de première instance de Dixinn pour la suite de la procédure», a-t-il déclaré.

Par ailleurs, l'avocat de Fabou Camara et Mohamed Lamine Simakan lui, pense que le renvoi de ce dossier à tout son sens en cas d'absence de l'avocat général en charge de ce dossier. « Je pense que c'est le déroulement normal des procédures judiciaires. Le plus souvent nous sommes commandés par une lenteur qui ne dit pas son nom. Le ministère public normalement est indi-

visible. Ça veut dire que même en l'absence d'un procureur, un autre peut valablement représenter le ministère public dans une procédure. Mais telle n'a pas été le cas.

Malheureusement nous avons dû accepter une autre décision de renvoi à deux semaines pour permettre au parquet d'avoir un représentant qui puisse valablement représenter ce côté », a souligné Me Elhadj Fodé Kaba Chérif.

Il faut rappeler que le parquet général avait récusé le premier président de la Cour d'Appel de Conakry en charge de ce dossier pour n'avoir pas exécuté le mandats d'arrêt décernés contre les prévenus poursuivis pour des faits de violences volontaires, atteinte à la vie privée, violations de domicile, destruction de biens, notamment contre Sékou Koundouno et Ibrahima Diallo

Amadou Tidiane Diallo

« Quand vous cherchez le pouvoir, le mieux, c'est d'aller avec celui qui est là

» (Mamadou Sylla)

Interrogé par mosaïqueguinee.com sur sa présence à la cérémonie de lancement des assises nationales, le président du parti UDG n'a pas caché ses intentions.

Pour Mamadou Sylla, probablement candidat de son parti à la future présidentielle, lorsque vous êtes

à la conquête du pouvoir, il faut éviter d'être radical dans ses prises de position.

« Ma structure fait partie des structures qui ont répondu le mardi dernier, à l'invitation du gouvernement à l'ouverture officielle des assises nationales. Moi je pense que je suis avant tout guinéen, après ça je suis devenu leader politique.

Quand vous cherchez le

pouvoir, le mieux, c'est d'aller avec celui qui est au pouvoir surtout qu'il est là pour un petit temps et de manière provisoire. Il ne faut pas être trop radical, je pense qu'il faut faire des stratégies pour se comprendre surtout qu'il dit qu'il est prêt à céder le pouvoir aux civils et, évidemment, c'est les partis politiques qui vont assumer ce rôle.

Si aujourd'hui tu refuses

de comprendre ou d'échanger avec une autorité, demain, quand toi-même tu viendras, ça sera la même chose. C'est la nation qui doit primer devant tout », a-t-il confié à notre rédaction dans un entretien.

Mosaïqueguinee.com



Enlèvement et séquestration

L'escadron de Np 4 visé par une plainte pour « abus d'autorité, enlèvement et séquestration »

C'est un avocat au barreau de Guinée qui accuse les agents de l'escadron mobile Np 4 de la gendarmerie nationale d'avoir « enlevé et séquestré » son client, Alpha Yaya Camara, homme d'affaires. Pour ce fait, cet homme de droit décide de citer les éléments de l'escadron à comparaître devant le tribunal correctionnel de Mafanco dans les prochains jours.



Déroulement des faits...

Alpha Yaya Camara, homme d'affaires avait pris une voiture avec un colonel de la gendarmerie et est parti travailler à Boké. Tout allait bien selon l'avocat avec qui nous avons échangé. Quelques mois passés, l'homme d'affaires ne parvenait pas à remplir sa part du contrat. La voiture en question serait en panne.

« L'escadron s'est déplacé de Conakry à Boké pour prendre mon client sans aucun mandat encore moins une décision (judiciaire) », déclare l'avocat. Malgré cela il s'est rendu dans les locaux de l'escadron pour leur expliquer que la procédure pour arrêter son client n'a pas été respectée.

Après les discussions, les deux parties ont commencé les négociations selon l'avocat. « On était dans ça... »

Samedi à 14h on m'appelle pour dire maître nous on va prendre le véhicule et réparer. J'ai dit Ok, allez y prendre le véhicule réparer et envoyer nous la facture on paie », explique-t-il.

Mais pendant ce temps, « ils sont partis enlever mon client et l'envoyer à l'Éco 4. Le téléphone d'Alpha Yaya Camara, ne passe pas. Je n'ai pas vu mon client depuis plusieurs jours », précise maître.

Selon l'avocat, de l'escadron Np 4, son client a été conduit au domicile privé du colonel de la gendarmerie à Kaloum. « J'ai envoyé un huissier il va faire le constat, je vais le citer devant le tribunal correctionnel de Mafanco, pour l'enlèvement, abus d'autorité et séquestration », prévient-il tout en précisant que pour interpeller un citoyen, il faut des mandats.

Effectivement, l'huissier qui est parti faire le constat à l'escadron n'a pas trouvé Alpha Yaya Camara là-bas. Les gendarmes, « ont dit à l'huissier qu'il l'ont envoyé au haut commandement de la gendarmerie nationale », nous raconte l'avocat.

Nous avons essayé de joindre l'officier de police judiciaire qui gère le dossier. Au téléphone, il nous a promis de nous faire un retour quand il va réunir tous les éléments à son niveau.

guinee7.com

Guinée

Devant la présidence de la transition, des travailleurs de la SOGUIPAH demandent la libération de leurs collègues, et...

Une vingtaine d'employés de la Société guinéenne du palmier à huile et de l'hévéa ont lancé un cri de cœur ce lundi 28 mars devant le Palais Roi Mohamed 5, siège de la présidence de la Transition à Conakry.



Avec des pancartes et des slogans, ces derniers ont demandé entre autres : la libération de leurs collègues arrêtés depuis le week-end et le licenciement de leur directeur général, qu'ils accusent de faire une mauvaise gestion.

Mory Kaba, le porte-parole du mouvement a expliqué à notre micro, les raisons de cette manifestation : « On veut délocaliser l'antenne qui est très importante pour les activités de la société en dehors du siège qui se trouve à Diéké. La gestion actuelle est trop floue. On ne comprend rien. Il y a sûrement des détournements qu'on a constatés. Le directeur général et le directeur de gestion ne font pas ce qu'ils doivent faire comme travail. Donc à cause de leur mauvaise gestion, ils veulent sacrifier jusqu'à hauteur de 1500 emplois. Mais pour l'instant, ils vont procéder par service. Ensuite ceux qui sont en état de CDD (Contrat à durée déterminée) dont le nombre est de 300 personnes, de Diéké, en passant par Kolentèn jusqu'à Conakry ici. Il y a à peu

près une dizaine de personnes qui ont été remerciées. Donc nous aussi, nous attendons. Puisque nous sommes aussi en état de CDD. Mais il est prévu de libérer jusqu'à 1500 employés, parmi lesquels, il y a même des CDI (contrat à durée indéterminée). »

Avant de continuer : « Il y a à peu près 10 jours qu'on était déjà passé ici. On a reçu des émissaires du président. On était en pourparlers avec eux. Mais il n'y a pas eu de suite. Pendant qu'on est en grève là, ils ont fermé l'antenne de Conakry. À Diéké, il y a eu partiellement une fermeture et un arrêt des travaux des activités. Le gouverneur de N'zérékoré en complicité avec le directeur ont mis aux arrêts une trentaine de personnes pour le fait qu'ils aient arrêté de travailler. Ils sont en train de traquer un certain nombre qui ont été obligés de se cacher dans les villages. Donc voilà pourquoi on est là, pour qu'on libère nos amis. Tout le week-end ils sont en prison. Ils ont été pris à Diéké et envoyés à N'Zérékoré. »

Abdou Lory Sylla

Aly Touré précise

« Notre action n'est pas dirigée pour écarter qui que ce soit de quoi que ce soit »

Face à ses détracteurs qui lui reprochent de faire « le ménage » dans l'ensemble de la classe politique guinéenne, le procureur spécial de la CRIEF tient à lever l'équivoque.

Aly Touré déclare qu'il ne pense pas en termes de personnalités politiques et que l'action de la CRIEF n'est pas dirigée contre qui que ce soit pour quoi que ce soit.

« Moi je suis un magistrat poursuivant, je suis un parquetier. Devant moi il n'y a que des citoyens qui sont reprochés des faits qui relèvent de la compétence de la Crief. Je ne pense pas en termes de personnalités politiques. Ce sont des Guinéens et la casquette politique moi ça ne m'intéresse pas. Ce n'est pas si vous voulez des critères d'appréciation en matière de poursuites chez nous. D'autant plus que les dispositions de l'ordonnance qui crée la Crief fait sauter carrément le ver-

rou des immunités, des immunités juridictionnelles et des immunités au niveau de quelques professions que ce soient... Notre action n'est pas dirigée pour écarter qui que ce soit de quoi que ce soit. Nous sommes purement judiciaires maintenant s'il y a des répercussions que les gens peuvent interpréter à leur manière, tant mieux, nous nous suivons notre action judiciaire, et nous sommes carrément concentrés dans ce cadre », a-t-il martelé.

À ce jour, 117 personnes sont inculpées, 30 dossiers ont été transmis devant la CRIEF précise le procureur spécial Aly Touré.

Mosaiqueguinee.com

Conakry-Foulamadina

Accusant de vol une fillette de 6 ans, elle la brûle au fer à repasser

L'Office de Protection du Genre, de l'Enfance et des Mœurs (OPROGEM) a procédé à la présentation ce mardi 29 Mars 2022 d'un cas de maltraitance d'une jeune victime de 6 ans. Il s'agit de Fatoumata Binta Barry une comptable de profession âgée de 36 ans accusée d'avoir maltraité à plusieurs reprises une fillette de 6 ans vivant sous sa tutelle.

Selon les explications, Fatoumata Binta Barry aurait brûlé samedi 26 Mars dernier avec un fer à repasser la pauvre fillette lui reprochant d'avoir volé.

À en croire la Directrice Générale de l'OPROGEM, Madame Marie Gomez, c'est suite à une clameur publique que la CMIS numéro 6 de Yattaya aurait procédé à l'arrestation de la mise en cause. C'est samedi 26 mars 2022 aux environs de 14 heures que nous avons reçu l'appel d'une dame officier de police judiciaire, qui, suite à une clameur publique s'était rendue sur les lieux à Foulamadina où la population voulait lyncher la dame qui a brûlé la victime âgée de 6 ans avec un fer à repasser. La dame s'appelle Fatoumata Binta Barry, elle

est âgée de 36 ans, elle est comptable de profession. Entendue sur procès-verbal, elle déclare que la fille ne fait que voler. Une fille âgée de 6 ans et de surcroît non scolarisée. Donc automatiquement nous avons référé la victime à la médecine légale, mais selon le rapport médico-légal, il n'y a pas seulement que la brûlure, il y a d'autres points à signaler. Il y a un œdème frontal, il y a une plaie traumatique mesurant 7 cm à la lèvre supérieure de la victime, une plaie traumatique à la lèvre inférieure, des égratignures sur le nez, une dermabrasion horizontale de 18 cm située au niveau du thorax, un placard cutané blanchâtre avec système mesurant 16 à 17 Cm localisé au niveau de l'abdomen estimé à 4,5% de la surface corporelle totale

de l'enfant. Un placard cutané mesurant 17 fois 8,5 Cm, situé au niveau de la cuisse gauche de l'enfant. Deux brûlures cutanées mesurant respectivement 5,6 cm et 7,5 cm aux régions fessières », a expliqué la Directrice de l'OPROGEM qui poursuit en précisant que : « la victime n'est qu'une fille en éducation auprès de la tutrice. Nous sommes entrés en contact avec un parent biologique de l'enfant, il est en route pour Conakry ».

Interrogée sur son acte, la mise en cause a tout de suite reconnu les faits. Elle révèle que la petite qui serait l'enfant d'une connaissance vit avec elle depuis le mois de novembre. « Je ne sais pas ce qui m'a poussée à le faire. Jusqu'à présent moi-même je me pose la question. Vraiment je ne sais pas. Je l'ai brûlée deux fois avec le fer. (...) J'étais en train de repasser mes habits quand elle a fait ce qu'elle a fait, c'était pas la première fois qu'elle le fait. J'avais déjà fini de repasser, quand je lui ai dit que je vais la frapper elle a commencé à grimper sur les choses, sur le lit et tout, du coup je ne sais comment je suis retrouvée jusqu'à mettre le fer sur elle. Je regrette. Ce que j'ai fait c'est inhumain, je regrette vraiment », a-t-elle déclaré.

Fatoumata Binta Barry a été conduite devant le Procureur de Dixinn pour être de nouveau entendue.

Maciré Camara



L'ex-député Cellou Baldé en colère

« Quand il s'agit de Dalein, le CNRD fait ce qu'il veut »

La démolition de la résidence privée du président de l'Union des forces démocratiques de Guinée (UFDG) continue de susciter l'indignation au sein de sa formation politique. Pour l'ancien député de Labé, la junte affiche sa volonté de nuire à Cellou Dalein Diallo.

Le responsable des fédérations de l'UFDG à l'intérieur du pays assure que l'ancien Premier ministre est victime d'acharnement de la part des nouvelles autorités.

« Pendant que le dossier est pendant devant la justice, on se donne le plaisir d'aller démolir la maison. Que fera la justice ? Je me demande si la boussole n'est pas cassée dans notre pays », indique Cellou Baldé.

Et de poursuivre :

« Aujourd'hui, il y a une volonté réelle de nuire à Cellou Dalein Diallo. Il y a un acharnement. Le principe du préalable a été mis en avant. Pendant qu'on appelle à des assises nationales dans un élan de réconciliation et que le CNRD affirme que la justice sera la boussole, comment peut-on démolir cette maison ? »

Dans « On refait le monde », Il rassure que quoi qu'il arrive, le président de

l'UFDG ne va pas rester les bras croisés.

« En Guinée, quand il s'agit de Cellou Dalein Diallo, il n'y a pas de justice et le CNRD fait ce qu'il veut. Comme nous sommes legalistes et qu'il y a des avocats déjà engagés par Dalein, ils vont continuer à se battre pour que justice soit faite », rassure l'ancien élu de Labé.

VisionGuinee.Info

Opinion

Est-ce le colonel Mamadi Doumbouya fera-t-il une transition comme celle de Jerry John Rawlings du Ghana ?

sance économique qui occupe les hommes et des femmes. Sur ce point, la statistique sur le taux de l'employabilité des jeunes

colonel Doumbouya et son gouvernement représente un défi du temps présent pour lutter contre toutes formes de détournement de fonds et de corruptions dans les services publics et privés et elle instaure aussi la culture de la bonne gouvernance.

Le détournement de fonds publics est une longue tradition

dans la vie politique et économique en République de Guinée. La mise en place de cette institution est salutaire et nous vous invitons l'application stricte des normes juridiques pour réprimer toutes les infractions relevant de sa compétence peu importe la qualité de la personne poursuivie.

Il est temps que chacun d'entre nous se regarde dans un miroir et revenir à la raison. La paix et le développement socioculturel sont à notre portée. Ces éléments n'ad-

les filles de la République autour l'unité nationale. Et aucun changement positif n'est possible dans une société fracturée sans le pardon et l'entente ainsi que le dialogue entre les Guinéens. Chacun peut contribuer à la construction d'une Guinée plus pacifique à partir de son propre cœur et des relations au sein de sa famille, dans la société et avec l'environnement, jusqu'aux relations entre les populations et l'Etat. Il est temps que les guinéennes et les guinéens s'empruntent la voie du *travail* qui est la base de la justice et de la solidarité. *Le dialogue entre générations*, le dialogue consiste à s'écouter, discuter, se mettre d'accord et cheminer ensemble. Favoriser tout cela entre les générations signifie labourer le sol dur et stérile du conflit et du rejet pour cultiver les semences d'une paix durable et partagée. *L'instruction et l'éducation* sont les moteurs de la paix, ils rendent le citoyen plus libre et plus responsable. Ils sont aussi les fondements d'un pays uni, civilisé, capable de créer de la richesse et du progrès.

Que cette transition soit une transition réussie et une dernière dans l'histoire de notre pays, cela serait possible si seulement tous les guinéens s'inscrivent dans ce sens et accompagner les acteurs de cette période d'exception. Il faut aussi rappeler que la période d'exception ne signifie pas qu'on (CNRD) est libre de faire tout ce qu'il veut. Que vous soyez homme fort du gouvernement Béavogui ou peu importe de votre rang au sein de CNRD, vous devrez œuvrer pour le bien de la Guinée et des Guinéens et éviter certains dysfonctionnements entre la présidence et ceux du gouvernement. Le limogeage de la ministre de la justice a suscité de nombreuses interrogations au sein de la société. Car, le désaccord entre Madame la ministre de



la justice et le Secrétaire général de la présidence pouvait être réglé par un simple coup de file du colonel DOUMBOUYA ou le chef du gouvernement Mohamed BEAVOGUI. « *La justice sera notre boussole* » disait le colonel dès les premières heures de son règne. *De quelle justice ou boussole s'agit-elle?* Madame, Monsieur, vous êtes sur le point d'inscrire une nouvelle page de l'histoire de notre bien commun qui est la République de Guinée. Donc, la destinée des enfants, des bébés, des nourrissons, ... est dans votre main, à vous d'œuvrer dans le bon sens.

Pour la réussite de cette transition comme celle de Jerry John RAWLINGS, le respect du peuple, des lois du pays et de vos engagements sont indispensables. Pour ce faire, il faut une collaboration saine, transparente et constructiviste entre vous et le peuple de la République de Guinée. Enfin, la question de démocratie et l'Etat de droit est une affaire de tous. Et nous pouvons les faire au plus près de notre vie quotidienne, là où se construit jour après jour l'unité du pays. Loin de tout sectarisme et de toute idéologie, loin des propagandes en tous genres et de soi-disant recettes miracles,

nous avons la responsabilité de choisir ceux qui sauront être à l'écoute pour améliorer la vie de nos citoyens après cette transition et de développer des quartiers, des communes, des villes et des régions dynamiques. Cela demandera prudence et compétence, ouverture et audace, effort et coopération. Voter, c'est faire vivre la démocratie. C'est la faire rayonner bien au-delà de nos frontières comme une grande expérience pour les populations opprimées qui aspirent la liberté.

L'immigration guinéenne et l'image de la République de Guinée à l'international fera l'objet de notre prochaine publication.

Sory Kourouma, sociologue
[1] BRATTON M. et VAN DE WALLE N., *Democratic Experiment in Africa. Regimes Transitions in Comparative Perspective*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997, p. 25. <https://www.cairn.info/revue-internationale-de-politique-comparee-2002-2-page-277.htm#no11>

Lisez le journal numérique sur le site

KéfinaFasso
www.kefinafasso.com

Tous les contenus d'archives sont gratuits

«Le détournement de fonds publics est une longue tradition dans la vie politique et économique en République de Guinée.»

diplômés sortants dans nos établissements d'enseignements supérieurs dans les secteurs public ou privés n'échappe à personne.

Le retard économique de la République de Guinée est dû à la corruption en partie, parce qu'on ne peut plus investir en Guinée, on peut rien faire à cause de la corruption endémique. En 2017, une loi anticorruption a été adoptée pour mener une véritable lutte contre ce phénomène qui impacte négativement le processus de développement socio-économique. En pratique, cette loi n'a fait qu'augmenter la corruption au sein de l'administration publique et privée. Malgré l'existence des organismes d'investigations comme l'agence nationale de la lutte contre la corruption, l'office de répression des délits économiques et financiers, l'inspection des finances, les inspecteurs d'états et la cour des comptes dont l'objectif est de faire des enquêtes mais il n'existe aucun organisme juridictionnel pour juger les commis de l'Etat. Rare sont des cadres qui ont été jugés et condamnés à la suite d'une investigation par l'un des organismes cités ci-haut. *A quoi serve toutes ces enquêtes économiques s'il y a aucune cour de justice pour juger et condamner les coupables?* La création de la Cour de Répression des Infractions Economiques et Financières (CRIEF) par le

«Le colonel Doumbouya et son gouvernement représente un défi du temps présent pour lutter contre toutes formes de détournement de fonds et de corruptions dans les services publics et privés et elle instaure aussi la culture de la bonne gouvernance.»

viendront que si l'on y travaille résolument, concrètement et à tous les niveaux. Il n'y a pas « *d'avenir sans pardon* », disait le prix Nobel de la paix de 1984. Tous les différents régimes qui ont succédé à la tête de notre pays ont tous mis en place un comité de réconciliation nationale afin de réunir les fils et

Accord Simandou

« Il faut que le contenu local soit mis en exergue » (Ibrahima Diané)

Ce mardi 29 mars 2022, les membres de la confédération générale des entreprises de Guinée, de la chambre du commerce d'industrie et d'artisanat de Guinée et ceux du mouvement syndical ont exprimé leur satisfaction après la signature d'un accord cadre entre l'Etat guinéen et ses partenaires, dans le cadre du développement du gisement de fer du mont Simandou.

Au sortir de cette rencontre, Ibrahima Diané, vice-président de la nouvelle chambre du commerce et d'industrie estime que cela est une grande opportunité pour notre pays, donc les dirigeants doivent tout faire pour que la jeunesse soit au centre de ce projet, puisque selon lui, elle en a plus besoin.

« C'est un projet cadre qui est d'une dimension extraordinaire pour la Guinée, pour les partenaires qui sont là,



qui ont confiance à la Guinée et qui y investissent. Nous les rassurons, qu'ils sont toujours les bienvenus, mais il faut que le contenu local soit mis en exergue et qu'on appuie dessus aussi bien que le contenu local que la formation des guinéens, je pense que c'est une chance pour la Guinée et il faudrait la saisir pour que tous les gu-

néens et dans n'est importe quel secteur d'activité puissent se sentir concerner par ce projet. Quand on parle de la formation, on commence d'abord par la jeunesse, donc les jeunes sont les bienvenus et nous veillerons à ce que cela soit étendu à l'ensemble de la jeunesse, qui a plus besoin de l'emploi », a-t-il dit

Mama Adama Sylla

N'zérékoré

Des conducteurs de taxi-motos en colère contre les agissements des policiers

Plusieurs conducteurs de taxi-moto ont battu le pavé ce mardi au grand rond-point pour dénoncer ce qu'ils qualifient d'anarchie qu'ils subissent de la part des policiers.

Ces jeunes se disent victimes des exactions policières tout au long de la journée dans la circulation. Selon eux, cette manifestation est une façon d'interpeller les autorités pour que cessent des agissements des policiers.

« Les policiers ne connaissent pas leur travail. Ils ne connaissent même pas les différentes infractions infligées aux conducteurs. Ils ne laissent pas circuler librement ici. Tous les pas-

sages sont bloqués. Il faut que le préfet et le maire s'impliquent. Les voitures personnelles occupent illégalement la route devant eux. Mais leur mission, c'est nous. Seulement pour nous retirer de l'argent que nous cherchons sous le soleil », s'indigne Kémo Traoré.

Ces taxis-motards se disent fatigués des tracasseries de la police, comme le témoigne Robert Komano: « Quand on stationne seulement, ils viennent retirer la

cléf de la moto. Arrivé à la routière, on te demande de payer 50,000fg ou 60,000fg pour te remettre ta moto. Aucun policier n'a le droit de contrôler les gilets. Seuls les syndicats sont habilités à le faire. Même demain, nous sortirons. Tant que nos droits ne sont pas respectés, on continuera la grève ».

Il a donc fallu l'intervention de leur syndicat pour qu'ils libèrent la route et vauquer à leurs activités.

Mediaguinee.com

Arrêté après la saisie d'armes à son domicile, l'opérateur économique Sow parle

« J'ai eu peur et j'ai pris la poudre d'escampette »

Au cours d'une opération dans la haute banlieue de Conakry, la gendarmerie nationale a saisi des armes le 17 mars dernier à Wanindara au domicile d'un opérateur économique. Après quelques jours, les hommes du colonel Balla Samora ont présenté lundi le mis en cause Elhadj Abdoulaye Sow devant des médias.



Reconnaissant avoir détenu des armes, l'homme d'affaires Sow assure toutefois que c'est le dispositif militaire qui l'a poussé à prendre la poudre d'escampette.

«La gendarmerie est venue à mon domicile à 5h du matin avec une douzaine de pickups. J'étais dans la maison. Quand ils ont frappé à la porte, j'ai regardé, au dehors, tous les hommes étaient en uniforme. On a compté plus de 12 pickups pleins d'hommes en uniforme. J'ai eu peur et j'ai pris la poudre d'escampette», se défend l'opérateur économique.

Après, poursuit-il, «les gendarmes sont rentrés pour faire sortir mes effets personnels. Dans la maison, ils sont parvenus à trouver des armes. J'avais un TT30, un calibre 12 et un couteau que j'ai acheté à Madina».

«Pour le TT30, j'avais un permis de port d'arme que j'ai obtenu à travers la personne qui me l'a vendue. J'avais un permis de port de calibre 12. C'est la personne qui me l'a vendu qui m'a donné le permis juste pour ma sécurité», précise-t-il.

«La gendarmerie parle de 3 armes. Mais les images qui ont été présentées, on voit une trentaine de fusils. C'est pourquoi, je ne me suis pas présenté le vendredi [le lendemain de la descente à son domicile] à la gendarmerie», dit-il.

Aux dires du chargé de communication de la gendarmerie, le lieutenant Aboubacar Saran Bangoura, «les investigations ont permis de réunir des indices laissant penser qu'il a tenté de commettre l'infraction de détention illégale d'armes, fait prévu et réprimé par l'article 848 du code pénal guinéen».

Boussouriou Doumba

Les assises nationales

Une initiative mal engagée !

Depuis quelques jours, le débat sur les assises nationales fait rage au sein de la population qui est divisée sur l'initiative des autorités de la transition à travers des prises de position les plus contradictoires.



D'emblée, dois-je dire que l'initiative est bonne mais que la démarche et l'approche paraissent cependant vicieuses. Comment comprendre qu'on nous parle et veule nous imposer des assises à un moment où les priorités et attentes légitimes et urgentes sont ailleurs ?

Le pari du Président de la transition, comme il l'a indiqué dans son discours de nouvel an, est de réunir toutes les composantes de la nation pour des échanges dépassionnés pour l'intérêt du pays. Cette noble volonté doit, pour sa réussite, réunir nécessairement un certain nombre de préalables.

Nous sommes tous convaincus qu'il y a, pour la prospérité de la nation et de la société guinéenne, des plaies à soigner, des blessures à guérir et des torts à réparer. Mais disons-nous la franche vérité, cette initiative, à l'état actuel, est mal portée et très mal engagée.

Aucune lisibilité sur les véritables intentions et les finalités recherchées.

Les initiateurs des Assises n'arrivent pas à nous convaincre sur son utilité et surtout son opportunité ; on sent le tâtonnement. Quid de l'impréparation !

Heureusement que le Ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, dans une communication tenue ce matin, a qualifié le document (TDR)

qui a fait le tour de la presse en ligne de faux. Autrement, on aurait exigé des excuses publiques des rédacteurs de ce chiffon qui insulte notre intelligence.

Disons-le haut et fort, par essence et par vocation, une transition a une durée bien déterminée avec des objectifs bien définis : remettre certaines choses en ordre et organiser les élections politiques.

Plus de six mois après la prise du pouvoir par le CNRD, les Guinéens attendent toujours de savoir sur la durée et le chronogramme de la transition.

C'est dans cette attente qu'on nous parle d'assises nationales dont les documents officiels sont tenus secrets par les organisateurs. Les termes de référence des Assises nationales qui débutent demain sont inconnus. Ses objectifs nous sont encore méconnus.

Même si nous restons convaincus qu'il faut faire le bilan des 63 ans de notre indépendance pour pouvoir tirer les leçons du passé et se projeter dans l'avenir, il faut reconnaître qu'une telle démarche doit se faire dans un esprit de neutralité, de responsabilité et d'inclusion. Nous devons avoir le courage de se parler et se dire des vérités, peut-être blessantes, mais pour nous réconcilier avec notre Etat et nos valeurs et aller de l'avant.

Les blessures de notre société sont nombreuses et elles ont malheureusement grossi ces dernières années. Sans nul doute, cette fâcheuse tendance est en lien avec les événements sociopolitiques qui ont marqué notre histoire et qui ont charrié leurs lots de morts, de blessés, de personnes

dépouillées et torturées.

Comme le besoin de justice, de la recherche de la vérité, de la réparation et du pardon est satisfait, les Guinéens attendent toujours l'ouverture des procès sur certains dossiers emblématiques : celui des événements du 28 septembre 2009, par exemple.

C'est fort de tout cela que Monsieur le Président de la transition devrait prendre en main la direction des opérations non seulement de ces assises mais aussi du processus de dialogue politique en gestation. Car, il a des responsabilités historiques envers le souverain peuple de Guinée. Il sera jugé par ses habilités à les assumer.

Chères autorités de la transition, aidez-nous à vous aider pour la réussite de cette transition en faisant preuve d'ouverture, de transparence et d'inclusion sur les questions importantes.

La réussite de ces assises requiert des autorités le courage de reporter la date du 22 mars pour satisfaire les préalables indispensables à leur réussite et inclure toutes les parties prenantes dans leur préparation.

Enfin, j'espère que ces assises, auxquelles je ne prendrai pas part si elles sont maintenues à la date du 22 mars, ne seront pas une course à l'abîme et qu'elles ne serviront pas de tremplin pour un saut dans l'inconnu. Qu'elles ne soient surtout pas une tribune de campagne et de propositions fantaisistes en ce qui concerne la durée de la transition.

QUE DIEU GUIDE NOS PAS !

En attendant: prudence, vigilance et exigence pour une transition à la hauteur de nos attentes légitimes !

*Dorah Aboubacar Koita
Juriste consultant et activiste de la
Société Civile Guinéenne
aboukoita@gmail.com*

Note de lecture

Guinée

Une transition politique et démocratique inachevée

par Jacques Gbonimy



Jacques Gbonimy est un ex-Commissaire de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI). Il a servi onze ans dans cette institution à la tête du département Formation et Accréditation devenu plus tard Formation et Education Civique.

Monsieur Gbonimy, avec qui j'ai travaillé durant tout son séjour en qualité d'Assistant technique chargé de la bibliothèque de la CENI, me fait l'honneur de porter un regard critique sur son manuscrit avant qu'il ne le soumette à son éditeur. J'ai accepté avec plaisir de lui apporter ma contribution en épurant le texte des coquilles et autres erreurs de grammaire, d'orthographe ou de syntaxe, et s'il y a lieu, de lui faire part de mes remarques et suggestions sur le contenu.

L'ouvrage est un survol de l'histoire de la République de Guinée s'étendant de l'accession à l'indépendance en 1958 à l'élection du professeur Alpha Condé à la magistrature suprême en 2010. Monsieur Gbonimy met un accent particulier sur les crises politiques et sociales qui sont la conséquence de la mal gouvernance et des élections à problèmes. Ce qui s'explique, dit-il, par « le non-respect des lois élaborées et adoptées par nous-mêmes. »

La chronologie des faits et événements ainsi que l'analyse qui en est faite obéissent à un plan méthodique soutenu par un style simple, concis et entraînant. J'ai lu ce manuscrit avec beaucoup d'intérêt, j'exhorte vivement la maison d'édition L'Harmattan-Guinée à le publier pour le bonheur des lecteurs guinéens et de tous ceux et celles à travers l'Afrique et le monde qui s'intéressent tant soit peu à la Guinée.

Walaoulou BILIVOGUI

Contribution

Le déplacement à Conakry

Quelle casse tête pour les citoyens !

Depuis le choix de Conakry comme chef-lieu des rivières du sud en 1890 par les colons français, très vite elle est apparue comme un pur joyau, la perle de la côte occidentale de l'Afrique. La presqu'île de Tombo lieu de résidence des chefs colons connait un afflux et le 7 juin 1890 le lieutenant-gouverneur CERISIER met en place un plan cadastrale pour faire face aux nouveaux défis. Après l'indépendance de la Guinée en 1958, les nouvelles autorités mettent en place une nouvelle politique d'agrandissement de la ville de Conakry mais concentre le centre administratif, commerciale et le milieu des affaires à la presqu'île de Tombo et alentour. De 1958 à 2021 la population de Conakry est passée de 50.000 à environ 2.500.000 habitants avec une densité de 5150 hbts /km²

Le réseau routier de la République de Guinée est long de 43 493 Km. Il comprend 7 000 km de routes nationales (dont 2 400 Km de routes revêtues et 4 600 Km de routes en terres), 15 513 Km de routes préfectorales et 20 980 Km de routes communautaires. La densité routière de la République de Guinée est de 2,90 Km/100 Km² et de 1 Km pour 1 000 habitants. Avec seulement 30% du réseau routier bitumé, 54 % du réseau national qualifié de mauvais. La capitale Conakry où se concentre une grande partie de la population ne dispose pas d'une gare routière digne de nom, un parc de véhicules de transport en commun (bus) celui de Matoto est très vétuste, d'un transport ferroviaire urbain (train, Trame, métro). Il existe encore des quartiers en pleine capitale où pour y accéder avec un véhicule est tout à fait un problème. La situation du transport routier en Guinée et particulièrement à Conakry constitue un défi qui doit être rapidement résolu pour favoriser le développement des autres secteurs.

La vente anarchique des terrains à Conakry par les fonctionnaires de l'habitat, les élus, les chefs des quartiers, les coutumiers ont oc-



casionné les constructions anarchiques. Ce phénomène a causé la destruction de plusieurs quartiers de la ban lieue de Conakry (kaporo rail en 1996, sonfonia, Nongo, cimenterie en 2010, Dimes, koloma, kaporo, Kipé en 2019). En toute impunité ils ont vendu des terrains et délivré des papiers à des pauvres citoyens qui ont consenti des énormes sacrifices pour investir toutes leurs économies. De nos jours, l'accès au logement constitue un défi pour la grande majorité des guinéens et plus particulièrement à Conakry. Un appartement de trois pièces à Conakry couterait entre 3 à 5 millions de GNF (300 à 500 euro) pour un SMIG de 440.000 GNF (40 euro) un salaire de base des fonctionnaires hiérarchie A de 1.800.000 GNF (180 euro). A cet effet un pauvre fonctionnaire ne peut pas habiter en pleine ville il est obligé de chercher un logement en haute ban lieue. Cela a poussé beaucoup des citoyens à chercher des abris dans le grand Conakry (Coyah et Dubreka) et à s'éloigner de plus à leurs lieux de travail.

La problématique du transport urbain à Conakry devient une véritable préoccupation des citoyens pauvres comme riches. Le centre administratif (Présidence, parlement, gouvernement) ambassades, centre d'affaire (marché Niger, de Madina...) cours et tribunaux, toutes les institutions de la République port, aéroport camps militaires, CHU sont concentrés sur un rayon de 13 km. Aucune politique de déconcentration,

le matin tout le monde descend en ville et le soir c'est tout le monde aussi qui remonte comme un troupeau de bétail en manque de pâturage. Ce sont des milliers des milliers des conakrykas qui se retrouvent au même moment et au même endroit. Et cela s'explique par :

- manque d'une politique de déconcentration,
- manque des routes,
- manque des moyens de transports (bus, tain métro, trame)
- l'occupation anarchique des emprises des routes ;
- le manque des panneaux des signalisations au niveau des carrefours ;
- la mauvaise conduite des chauffeurs de Taxi, des motards, des tricycles ;
- la présence des policiers indéclicats qui occasionnent des embouteillages pour arnaquer les pauvres citoyens ;
- la violation du code de la route par les hommes en uniformes et les détenteurs des véhicules administratifs (VA).

Ces problèmes ne restent pas sans conséquences et jouent sur le bon fonctionnement des activités quotidiennes et celui de l'administration publique et privé, ce sont :

- la paralysie de l'administration publique (beaucoup des fonctionnaires ne viennent au travail 1 à 2 fois par semaine) par manque de moyen de transport. Pour arriver au travail il faut sortir à 5h pour espérer être au

centre-ville à 8h et quitter à 14 h pour rentrer au moins à 19h ;

- la baisse du rendement dans le travail : un travailleur qui vient au travail fatigué et très difficilement ne peut pas produire un bon résultat;

- la cherté du transport : se rendre en ville le matin devient un combat titanique et pour rentrer le soir c'un autre calvaire;

- la montée de l'insécurité : beaucoup des travailleurs qui sortent tôt le matin sont victimes des attaques des bandits. Tous les carrefours et lieux d'embarcation deviennent des nids des petits délinquants qui retirent des téléphones, des sacs et autres objets des valeurs.

Pour résoudre la question du transport à Conakry, il faut envisager un certain nombre d'actions :

- le déménagement du centre administratif : il faut désengorgé complètement kaloum et amener certains département Ministériel et directions dans la haute ban lieue ou même dans le grand Conakry à Coyah ou à Dubréka;

- la création de corniches : Kaloum-Dixin-Ratoma-Dubreka, kaloum-

Matam-Matoto-Coyah;

- l'aménagement des zones Industrielles en périphérie de Conakry : faciliter l'accès de kagbelen, de sanoyah et autres aux entrepreneurs;

- entretenir les autoroutes et bitumer les ruelles secondaires;

- installer les panneaux des signalisations à tous les carrefours;

- libérer complètement les emprises des routes;

- interdire les vendeurs ambulants des grandes circulations;

- régler la circulation et interdire les motos taxis et les tricycles d'emprunter les autoroutes principales;

- vulgariser les textes en vigueur sur la réglementation du transport routier: tous les usagers doivent connaître les infractions et leurs peines;

- former et sensibiliser les policiers et syndicats des transporteurs sur leurs responsabilités ;

- mettre en place deux lignes de transports ferroviaires (kaloum- Coyah et Kaloum- Dubréka);

- renouveler le parc automobile de transport public : trouver des nouveaux bus et une bonne équipe de gestion;

La mise en place de ces solutions permettra aux citoyens de se déplacer facilement. Le gouvernement doit tout mettre en œuvre afin concrétiser le plan de déplacement urbain de Conakry (PDU). Un excellent projet dont les études ont été financé depuis janvier 2019.

*Boubacar Bantignel DIALLO
Spécialiste en Gouvernance et
Management Public et en TICE
En service au MEPU-A*

Lisez le journal
numérique sur le site

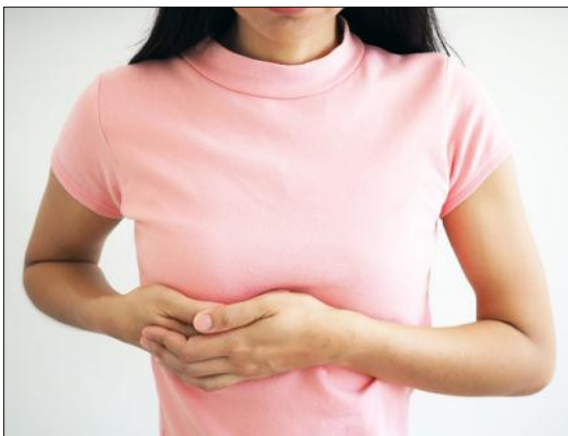
KèfinaFasso
www.kefinafasso.com

Votre site indépendant d'information tous azimuts.

Santé... Santé... Santé...

Cancer du sein : bientôt un nouveau médicament pour les formes les plus graves ?

Une étude de l'International Breast Cancer Center (IBCC) de Barcelone montre des résultats encourageants dans la lutte contre le cancer du sein métastatique, grâce à l'utilisation d'un nouveau traitement.



Un nouvel espoir dans le traitement des **cancers du sein métastatiques**, une forme particulièrement agressive qui touche **20% des patientes atteintes** d'un cancer du sein ? C'est ce que semblent montrer les résultats d'une **nouvelle étude** publiée ce 24 mars 2022 dans la revue *The New England Journal of Medicine* et menée par des chercheurs de l'International Breast Cancer Center (IBCC) de Barcelone. Ils ont montré comment un médicament, le **trastuzumab deruxtecan**, pouvait « améliorer » la survie sans progression de la maladie après 12 mois chez des patientes atteintes de la souche HER2-positif.

Le trastuzumab deruxtecan **ralentirait la progression du cancer HER2-positif chez 75,8%**

des patients, contre 34,1% avec un traitement standard. Selon l'étude, les tumeurs disparaissent également dans 16,1% des cas, contre 8,7% avec le traitement standard. Pour parvenir à ces résultats, les chercheurs ont recruté 524 patients issus de 169 centres dans quinze pays à travers le monde. Ils les ont ensuite divisés au hasard en deux groupes : 261 patients ont reçu le trastuzumab deruxtecan et les 263 autres ont reçu le traitement standard, appelé le trastuzumab emtansine.

« Nous pourrions nous retrouver face au médicament le plus actif de l'histoire du cancer du sein »

Ce médicament à l'air révolutionnaire est constitué de deux composés : un anticorps monoclonal (trastuzumab) et des molé-

cules de chimiothérapie (deruxtecan). Injecté par voie intraveineuse, le traitement va agir sur les cellules tumorales à l'image d'un **cheval de Troie**. C'est-à-dire qu'il reconnaît la porte d'entrée des cellules malignes, entre sans être détecté et libère alors la **chimiothérapie** qui contient les cellules pour détruire les tumeurs, sans endommager « autant » d'autres cellules saines.

« Ce médicament est si innovant et améliore le pronostic de manière si spectaculaire par rapport au traitement standard actuel que nous pourrions nous retrouver face au médicament le plus actif de l'histoire du cancer du sein », a déclaré Javier Cortés, le directeur de l'étude. Compte tenu des résultats de l'étude, il envisage même que le médicament « passera à la première ligne de traitement et aux tumeurs localisées pour même évaluer l'intensification du traitement de chimiothérapie ».

Ce traitement innovant comporte néanmoins une légère complication : le trastuzumab deruxtecan a **provoqué des pneumonites**, soit une inflammation pulmonaire, dans 10,5% des cas, contre 1,9% chez les patients suivant un traitement standard. Mais selon les chercheurs, un suivi renforcé permet de traiter et de contrôler cet effet indésirable « chez la grande majorité » des patients.

Mal dormir fait grossir (surtout du ventre)

C'est une étude américaine qui le dit : mal dormir, même pendant une courte période, provoque une prise de poids abdominale. Zoom.



On commence à le savoir : **mal dormir**, c'est mauvais pour la santé avec (entre autres) une hausse du risque cardiovasculaire. Mais c'est aussi mauvais pour la ligne : ainsi, le **manque de sommeil** entraîne une perte de la sensation de satiété, provoque des « craquages » alimentaires et nous conduit à manger davantage – surtout des aliments trop sucrés, trop salés et/ou trop gras.

Selon une récente étude de la Mayo Clinic (aux États-Unis), le manque de sommeil entraînerait principalement une prise de poids au niveau du ventre, chez l'homme comme chez la femme.

Les chercheurs (qui ont publié leurs travaux dans le *Journal of the American College of Cardiology*) ont réalisé une expérience avec 12 volontaires en bonne santé.

Un taux de graisse viscérale plus important à cause du manque de sommeil

Ceux-ci ont été répartis en deux groupes : pendant les 4 premiers jours de l'observation, les participants ont eu le droit de **dormir** pendant 9 heures chaque nuit. Puis, pendant les 2 semaines suivantes, les volontaires du groupe 1 ont été limi-

tés à 4 heures de sommeil par nuit tandis que les volontaires du groupe 2 ont pu continuer à dormir normalement (soit 9 heures). Enfin, les participants des deux groupes ont retrouvé un **sommeil** normal pendant 3 jours.

Résultat ? Les scientifiques ont constaté que, pendant la période où ils étaient privés de sommeil, les volontaires du groupe 1 ont consommé (en moyenne) 300 Kcal de plus chaque jour, mangeant 13 % de protéines et 17 % de sucres supplémentaires par rapport à leurs camarades du groupe 2. Au terme de l'expérience, le tour de taille des volontaires du groupe 1 avait augmenté de + 9 % par rapport aux volontaires du groupe 2. Leur taux de graisse viscérale (il s'agit du gras qui se dépose sur et entre les organes abdominaux : le foie, les intestins...) avait également augmenté le + 11 %.

D'où l'importance de s'ignorer son **sommeil** pour conserver une jolie silhouette. Pour rappel, selon une étude de Santé publique France publiée en 2019, les Français dorment en moyenne 6 heures et 42 minutes chaque nuit.

Topsante

Lisez le journal numérique sur le site

Kéfinafasso
www.kefinafasso.com

Votre site indépendant d'information tous azimuts.

Source :
Trastuzumab Deruxtecan versus Trastuzumab Emtansine for Breast Cancer, The New England Journal of Medicine, 24 mars 2022

Guerre d'Ukraine – pénurie de blé

et si l'Afrique misait sur ses farines locales ?

Sorgho, millet, fonio, manioc... De nombreuses céréales ou légumineuses cultivées en Afrique pourraient permettre de se passer du blé russe ou ukrainien. Objectif : éviter les pénuries alimentaires, qui guettent le continent.

En raison du conflit armé qui oppose la Russie à l'Ukraine, respectivement premier et quatrième exportateurs mondiaux de blé, le monde court le risque, selon certains analystes, d'une crise alimentaire majeure. Première zone importatrice de cette céréale dans le monde : l'Afrique du Nord, qui en achète chaque année environ 30 millions de tonnes.

Et, comme on pouvait s'y attendre, les pays du Maghreb traversent des moments pour le moins critiques. L'Égypte et la Tunisie, notamment, s'activent pour constituer des stocks stratégiques de blé, qui est un composant essentiel de l'alimentation des populations. Tout est mis en œuvre pour éviter un nouveau Printemps arabe.

Marges soutenables

L'Afrique subsaharienne n'est pas en reste. Elle subit, elle aussi, les effets de la hausse vertigineuse du prix du blé (environ 70% depuis le mois de janvier 2022). En effet, depuis l'apparition de la pandémie de Covid-19, les meuniers, les boulangers, les distributeurs et les commerçants africains de la filière blé ont vu leurs profits se réduire comme peau de chagrin, au rythme de la flambée des prix.

Le pain est l'une des rares denrées alimentaires de première nécessité à n'avoir subi aucune hausse de prix depuis une dizaine d'années

Rappelons au passage que, dans la plupart des pays africains, le pain est l'une des rares denrées alimentaires de première nécessité dont le prix n'a subi aucune augmentation depuis une dizaine d'années. Et pour cause, les prix sont réglementés par les ministères du Commerce.

Gastrodiversité

Ainsi, pour rester dans des marges soutenables, certains acteurs de la filière pain ont recours, en ces

temps de vaches maigres, à une stratégie commerciale redoutable : la « réduflation ». Ce mot-valise, contraction des termes « réduction » et « inflation », désigne la pratique qui consiste à diminuer la quantité d'un produit tout en maintenant – voire en augmentant – son prix.

Par exemple, 200 grammes de pain coûtent 125 francs CFA au Cameroun. Dans le cas d'une réduflation, ce poids passera de 200 à 190 grammes tandis que le prix, lui, sera maintenu à 125 francs CFA. Et bien que ce prix soit officiellement passé de 125 à 150 francs CFA depuis quelques jours, il semble que cette pratique a toujours cours.

Pour se prémunir des conséquences de cette guerre, qui se déroule pourtant à des milliers de kilomètres de chez eux, les pays africains devraient miser sur leur *gastrodiversité*. Autrement dit, sur la pluralité de leurs spécialités alimentaires. La plupart des États d'Afrique subsaharienne peuvent en effet tirer leur épingle du jeu grâce à la production de farines locales, qui présentent en outre l'avantage d'être à la fois panifiables et sans gluten.

Farines à base de céréales, de tubercules, de légumineuses ou de fruits

Quatre familles de plantes sont pourvoyeuses de ces farines locales. Il y a, tout d'abord, des farines à base de céréales telles que le sor-

gho, le millet, le fonio, le tef et le maïs. Ensuite, celles à base de tubercules, comme le manioc, la patate, le macabo, le taro et l'igname. Puis, les légumineuses, principalement la cornille et le niébé. Enfin, celles fabriquées à base de fruits, comme le plantain et, dans une certaine mesure, la banane.

Beignets de cornille ou de manioc

Toutes ces farines sont depuis très longtemps utilisées dans la pâtisserie locale, notamment pour fabriquer des beignets : de cornille, de manioc, de banane, souvent associés à de la farine de maïs, de plantain, de sorgho ou de millet.

Des agronomes suggè-

rent d'utiliser jusqu'à 30% de farines locales pour fabriquer une baguette de pain

Le pain enrichi en farines locales est – et demeure – l'alternative efficace pour réduire considérablement les importations de blé. Sur le continent, des chercheurs et ingénieurs agronomes suggèrent d'utiliser jusqu'à 30% de farines locales pour fabriquer une baguette de pain. À l'heure où les cours mondiaux du blé atteignent des records, il revient aux États africains de prendre davantage de mesures incitatives et normatives en vue de promouvoir ces farines.

*Par Téguia Bogni
Chargé de recherche au Centre national d'éducation, ministère de la Recherche scientifique et de l'Innovation du Cameroun.*

Contribution

Quel fichier pour notre administration civile et militaire pendant cette dernière transition de notre histoire ?



En effet, la transition est une période exceptionnelle pour faire des réformes exceptionnelles par des hommes et des femmes exceptionnels, neutres et à mains libres qui n'ont pas de compte à rendre aux structures et militants partisans

d'un parti politique.

C'est pourquoi, nous devons tous faire de cette transition-là NOTRE et non la LEUR même si tout n'est pas rose comme chacun le souhaitait au soir du 5 Septembre 2021 et même certains d'entre nous subissent directement ou indirectement les conséquences de ces réformes.

L'assainissement exceptionnel du fichier de la fonction publique fait partie de ces réformes nécessaires pendant cette transition. Et le Ministre Julien Yombouno

et son équipe font bien ce travail au nom du CNRD et de son gouvernement. Mais ce travail indispensable et difficile restera inachevé si chacun de nous ne prend pas conscience de notre culpabilité collective et individuelle à prendre chaque mois à la Banque ou chez le payeur des soldes le salaire ou le solde d'un parent militaire ou fonctionnaire décédé car en Afrique et particulièrement en Guinée le décès n'est jamais une affaire cachée.

De même, nous devons instaurer des mesures automatiques de contrôle des décès.

Les décédés doivent être déclarer immédiatement par les services compétents ou la famille ou les collègues et extirper du fichier le mois suivant tout en s'assurant

qu'un traitement efficace ait fait des conséquences du décès par les organismes de sécurité sociale comme les caisses de sécurité et de prévoyance sociale.

En soutenant tous, les réformes impopulaires et nécessaires pendant cette transition, nous faciliterons le travail aux politiques élus qui viendront après la transition et qui, généralement refusent de toucher les réformes impopulaires pour des raisons de calendrier électoraliste, de fidélisation ou de récompense des militants dévoués.

Résistons moins aux réformes dans nos réclamations politiques d'un chronogramme raisonnable pour le transfert du pouvoir aux civils.

Keamou Bogola Haba

GUINEE CONAKRY
1XBET

LOTTERIE NATIONALE GUINEE

PARIS SPORTIFS EN LIGNE

NUMERO VERT 625 66 66 66

18 Jouons responsable

GUINEE CONAKRY
1XBET

LOTTERIE NATIONALE GUINEE

PARIS SPORTIFS EN LIGNE

NUMERO VERT 625 66 66 66

18 Jouons responsable